

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à vingt et une heures, le Conseil municipal de la ville de Saint-Elix le Château, régulièrement convoqué le 05/04/2023, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur DEPRES François, Maire.

PRESENTS : DEPRES François – LUCBERNET LAVIGNE Sandrine - AKA Alain - GROS André – DUBREUIL Brigitte – ABADIE Laurent - TROUILLET Gwendoline – PIALAT Alain - BARAS Philippe - MARTINS Olivier - COLAS MARTIN Gaëlle.

EXCUSES : PARIS René - DOYEN CHAPPE Magali - MARTINEZ Harold.

SECRETAIRE DE SEANCE : GROS André.

Approbation du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal du 21 mars 2023 : unanimité

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023. **N° 2023 10**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2023 tel qu'il a été préparé en réunions de travail par l'ensemble du conseil municipal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2023
011	Charges à caractère général	219 500.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	333 200.00
65	Autres charges de gestion courante	123 969.00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		676 669.00
66	Charges financières	13 500.00
67	Charges exceptionnelles	2 500.00
68	Dotations aux provisions	0.00
022	Dépenses imprévues fonctionnement	0.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		692 669.00
023	Virement à la section d'investissement	620 000.00
042	Opé. d'ordre de transfert entre section	0
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		620 000.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 312 669.00

Chapitre	Libellé	BP 2023
13	Atténuation de charges	5 000.43
70	Produits des services	19 500.00
73	Impôts et taxes	328 742.00
74	Dotations et participations	193 404.00
75	Autres produits de gestion courante	157 000.00
TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES		703 646.43
TOTAL DES RECETTES REELLES		703 646.43
042	Opé. d'ordre de transfert entre section	4 000.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		707 646.43
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		605 022.57
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 312 669.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2023 + RAR
20	Immobilisations incorporelles	200 000.00
21	Immobilisations corporelles	400 000.00
23	Immobilisations en cours	65 634.12
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT		665 634.12
16	Emprunts et dettes assimilées	36 000.00
45	Opérations pour compte de tiers (Trvx aménagement Rue des Ecoliers)	65 000.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		766 634.12
040	Opé d'ordre	4 000.00
041	Opé patrimoniales	0
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		4 000.00
SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE		206 215.88
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		976 850.00

Chapitre	Libellé	BP 2023 + RAR
13	Subventions d'investissement	55 100.00
16	Emprunts et dettes assimilées	
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		55 100.00
10	Dotations Fonds Divers (Hors 1068)	52 750.00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé (affectation)	120 000.00
024	Produits des cessions	0
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		172 750.00
45	Opérations pour compte de tiers (Trvx aménagement Rue des Ecoliers)	129 000.00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		356 850.00
021	Virement de la section Fonct.	620 000.00
040	Opé d'ordre (amortissement)	0
041	Opé. patrimoniales	0
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		620 000.00
R 001 RESULTAT REPORTE		0
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		976 850.00

L'assemblée, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2023.

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES.

N° 2023 11

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application des dispositions de l'article 1639A du Code général des impôts, modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012, les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril.

Depuis l'année 2021, compte-tenu de la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette dernière n'est plus perçue par les communes. En contrepartie, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties 2020 du département a été transféré à la commune.

Par conséquent, la commune perçoit les recettes fiscales liées aux taxes foncières et à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir les taux des taxes comme suit :

TAXES	Taux 2022	Taux 2023
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	36.30 %	36.30 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	87.16 %	87.16 %
Taxe d'habitation	8.11 %	8.11 %

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de voter pour 2023 les taux suivants :

=> Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 36.30 %

=> Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 87.16 %

=> Taxe d'habitation : 8.11 %

APPROBATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS. **N° 2023 12**

Monsieur Le Maire propose de procéder aux votes des subventions versées aux diverses associations.

L'assemblée décide, à l'unanimité, d'approuver les montants des subventions à verser aux associations ci-dessous comme suit :

Nom de l'organisme	Montant de la subvention
A.C.C.A	450.00 M. ABADIE ne vote pas
A.D.M.R LE FOUSSERET	450.00 M. AKA ne vote pas
CLUB DE TENNIS	450.00 Mmes COLAS MARTIN & DOYEN CHAPPE, LAVIGNE ne participent pas au vote
Foyer Rural	7 500.00 M. DEPREZ AKA & Mmes LAVIGNE ne participent pas au vote
Foyer Rural (Comité des Fêtes)	9 650.00 idem
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE FOUSSERET	700.00
Judo Club	700.00
F C Volvestre	450.00
N'R GYM	450.00
Basket Club Fousserétois	120.00
S.C.I.O.N Fousserétois	200.00
Clari Jazz	500.00
Amicale Sapeurs-Pompiers	500.00
La Boule du Château	450.00
Elixir Musique	450.00
Coop école François Lucas	3 280.00

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRESENTEE PAR DENJEAN GRANULATS POUR LE PROJET DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION D'UNE CARRIERE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL. **N° 2023 13**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture d'une consultation du public par voie électronique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par DENJEAN GRANULATS pour le projet de renouvellement et d'extension d'une carrière de sables et graviers sur la commune.

Cette consultation porte sur :

- une demande de renouvellement d'autorisation d'exploitation au lieu-dit Durrieu, autorisée par arrêté préfectoral du 26/07/2013 pour une durée de 12 ans et sur une superficie de 29,8 ha.
 - une demande d'extension du périmètre de l'exploitation de la carrière vers le nord-ouest de 21.8 ha.
- La durée d'exploitation sollicitée est de 17 ans.

Monsieur Le maire rappelle que l'ensemble de cette zone a été classée en zone Ng sur le PLU approuvé en novembre 2022 et présente à l'assemblée le projet de remise en état en fin d'exploitation : réaménagement en deux secteurs distincts : un plan d'eau et des terrains remblayés qui présenteront alors un aspect tout à fait similaire à leur état d'origine, à la différence de la topographie qui sera légèrement modifiée au niveau du plan d'eau.

Les terrains remblayés retrouveront un usage agricole initial :

- 4,4 ha seront rendus à l'éco pâturage ;
- 40,6 ha seront réattribués à l'agriculture.

Deux chemins de randonnée seront créés : l'un au centre du périmètre du projet et l'autre au sud-est du site.

Un linéaire d'arbres et un bosquet ont déjà été plantés dans le cadre de la précédente demande d'autorisation. Ils seront complétés par de nouvelles plantations d'arbres, le long des chemins de randonnées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale présentée par DENJEAN GRANULATS pour le projet de renouvellement et d'extension d'une carrière de sables et graviers sur la commune.

Questions diverses

* Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le projet AKUO (installation photovoltaïques) sur le lac « Talavera » est toujours en cours d'instruction.

* Monsieur Le Maire informe le Conseil de la tenue de réunions d'information sur le PLU Intercommunal. D'autres réunions d'information sont prévues par la 3CG et le PETR à l'attention des communes.

* Monsieur Le Maire informe le Conseil que Mme AREVALO Cécile a débuté son emploi au secrétariat de la mairie depuis 2 semaines.

* Monsieur Le Maire fait un compte-rendu de l'activité de la gendarmerie (alcoolémie accidents vitesse ...)

* M. Gros fait un point sur les travaux : travaux d'effacement EP Rte de Marignac en cours.

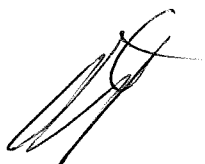
* Demande de Laure Breitenstein (campus dog) qui souhaiterait étendre son activité sans prendre plus de place au terrain de foot. Accord de principe – rediscuter d'une éventuelle contribution quand elle aura stabilisé son activité.

* Mme Lavigne propose le prêt de la salle du bar (au foyer – 1^{er} étage) à OSTAPENKO Kyrilo qui souhaite organiser des ateliers découverte de la musique électronique pour les enfants.

* M. Martins demande où en est le projet de travaux de sécurisation au Terré, Auberge etc : L'option retenue pour l'instant est la mise en place de plateaux de ralentissement. Toutefois, une décision définitive sera prise après organisation de réunions avec les riverains dans les différents quartiers.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessous

Le secrétaire de séance



Le Maire,

